sttp•cupw info

● UNITÉ URBAINE ● UNITÉ RURALE ET SUBURBAINE ● UNITÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Le 23 septembre 2026

L'attaque du gouvernement fédéral à l'encontre des droits des travailleurs et travailleuses est inacceptable

Le gouvernement fédéral a lancé une offensive majeure contre le droit à la négociation collective libre et équitable. Sous le couvert du projet de loi intitulé « Loi visant à bâtir un Canada fort », le gouvernement Carney propose divers changements au *Code canadien du travail* pour rendre encore plus difficile l'exercice du droit de grève, un droit pourtant protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Parmi ces changements figure une proposition visant à élargir les pouvoirs du gouvernement en vertu de l'article 107 du *Code*, ce qui lui donnerait plus de latitude pour intervenir dans les conflits de travail « ayant des répercussions nationales importantes ».

L'attaque du gouvernement Carney à l'encontre des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses est inacceptable, et le mouvement syndical doit absolument se mobiliser pour y mettre un terme.

Grève et force syndicale

Le patronat et le gouvernement ont bien préparé leurs arguments. Ils avancent que ces modifications ne toucheront qu'un petit nombre de conflits et que le droit de grève reste garanti. Ils affirment que ces changements sont nécessaires pour protéger l'intérêt collectif lorsqu'un conflit risque d'avoir de lourdes conséquences économiques, comme une grève dans les secteurs du transport ferroviaire ou aérien.

Or, ce raisonnement échoue sur un point essentiel : l'objectif d'une grève est justement de provoquer des perturbations économiques. Ce sont ces perturbations qui poussent les deux parties, soit les employeurs et les syndicats, à conclure rapidement un accord.

Le problème saute aux yeux. Si les employeurs des secteurs clés savent que leurs activités sont trop importantes pour l'économie pour être paralysées par une grève, ils n'auront aucune raison de négocier sérieusement à la table de négociation. Ils attendront plutôt que le gouvernement intervienne pour mettre fin à la grève et porter le conflit à l'arbitrage exécutoire.

Priver les travailleuses et travailleurs du droit de grève au nom de la stabilité économique revient à leur refuser le droit d'exercer leur pouvoir collectif. C'est placer les profits au-dessus des gens.

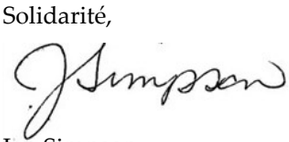
La grève, ou la menace d'une grève, est l'outil le plus efficace dont disposent les travailleuses et travailleurs pour améliorer leurs conditions de travail, obtenir de meilleurs salaires et assurer leur dignité au travail.

Collaborer avec nos alliés

La protection du droit de grève est au cœur du mouvement syndical. Les travailleuses et travailleurs se sont battus avec acharnement pour l'obtenir, et nous ne pouvons pas laisser les gouvernements nous l'enlever.

Le STTP et ses alliés feront front commun, mais nos membres auront un rôle primordial à jouer dans cette lutte. Restez informés, actifs et prêts à vous mobiliser. Ensemble, nous allons défendre nos droits et la négociation collective qui font notre force.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

Le projet de loi peut être consulté à cette adresse : www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-39/premiere-lecture

2023 – 2027 Bulletin no 476
/pr sepb 225 // *jrg scfp1979*

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >